



COMMUNICATION BOURGMESTRE



Reconstitution de la Légende de Charles Quint

4 & 5 octobre 2025

Chères citoyennes, chers citoyens,

À l'occasion de la reconstitution de la Légende de Charles Quint, la Ville de Beaumont met en place diverses mesures de circulation et de stationnement afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des festivités.

Je vous invite à prendre attentivement connaissance de ces dispositions :

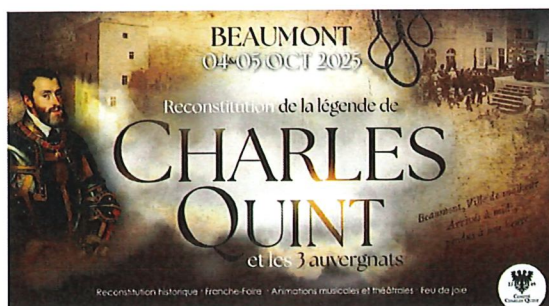
Interdiction de stationner

Du samedi 4 octobre 2025 à 5h00 jusqu'au lundi 6 octobre 2025 à 2h30 au matin, le stationnement sera interdit dans les rues suivantes :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Place du Béguinage | - Rue Maurice Léotard |
| - Rue de l'Abattoir (un côté) | - Rue Mottoulle |
| - Rue du Vivier | - Ruelle de la Prison |
| - Avenue de l'Esplanade | - Rue Luc Baudour |
| - Grand-Place | - Rue Joseph Gonce |
| - Rue Félix Dutry | - Rue Charles Gonfroid |
| - Rue Madame | - Place au Marché au Bestiau |
| - Rue de Binche | - Place Victor Louis |
| - Route de Mons (au lieu-dit "Wagram") | - Rue Rempart Nord |
| - Rue de la Régence | - Rue Petite |
| - Boulevard Général Descamps | - Rue d'En Haut |
| - Rue de la Déportation | - Rue du Parc de l'Esplanade |
| - Rue Sous les Cloches | - Place Saint-Laurent |
| - Rue Derrière l'Église | |

Parkings

- Parking du Belvédère : inaccessible du mardi 30 septembre au mardi 7 octobre 2025 inclus.
- Parking du Béguinage : inaccessible du jeudi 2 octobre au mardi 7 octobre 2025 inclus.



Circulation – Samedi 4 octobre 2025

- De 7h00 à 23h59 circulation interdite : Rue de la Déportation, Place du Béguinage et Place Saint-Laurent
- De 14h00 à 2h30 (matin du dimanche 5 octobre) circulation interdite :

Grand-Place, Rue Félix Dutry, Rue Madame, Rue de Binche, Rue de la Régence, Boulevard Général Descamps, Rue Sous les Cloches, Rue Derrière l'Église, Rue Maurice Léotard, Rue Charles Mottoulle, Ruelle de la Prison, Rue Luc Baudour, Rue Joseph Gonce, Rue Charles Gonfroid, Place au Marché au Bestiau, Place Victor Louis, Rue Rempart Nord, Rue Petite, Rue d'En Haut, Rue du Parc de l'Esplanade,

- Avenue de l'Esplanade : circulation dans les deux sens, régulée par feux tricolores.

Circulation – Dimanche 5 octobre 2025

- De 8h00 à 11h00 circulation interdite :

Rue de la Déportation, Place du Béguinage, Rue du Vivier, Avenue de l'Esplanade, Grand-Place, Rue Félix Dutry, Rue Madame, Rue de Binche, Route de Mons (Wagram), Place Saint-Laurent, Rue de la Régence, Boulevard Général Descamps, Rue Sous les Cloches, Rue Derrière l'Église, Rue Maurice Léotard,

Rue Mottoulle, Ruelle de la Prison, Rue Luc Baudour, Rue Joseph Gonce, Rue Charles Gonfroid, Place au Marché au Bestiau, Place Victor Louis, Rue Rempart Nord, Rue Petite, Rue d'En Haut, Rue du Parc de l'Esplanade, Chaussée Fernand Delière, Rue Germain Michiels (tronçon entre Rue de l'Abattoir et Rue Madame).

- De 15h00 à 2h30 (matin du lundi 6 octobre) circulation interdite :

Rue de la Déportation, Place du Béguinage, Rue du Vivier, Grand-Place, Rue Félix Dutry, Rue Madame, Rue de Binche, Route de Mons (Wagram), Place Saint-Laurent, Rue de la Régence, Boulevard Général Descamps, Rue Sous les Cloches, Rue Derrière l'Église,

Rue Maurice Léotard, Rue Mottoulle, Ruelle de la Prison, Rue Luc Baudour, Rue Joseph Gonce, Place au Marché au Bestiau, Place Victor Louis, Rue Rempart Nord, Rue Petite, Rue d'En Haut, Rue du Parc de l'Esplanade

- Avenue de l'Esplanade : circulation dans les deux sens, régulée par feux tricolores.

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement,

Votre Bourgmestre,
B. LAMBERT

